



Conditions générales d'inscription et de fonctionnement du séjour en Roumanie 2017.

1. Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception :

- du dossier d'inscription dûment rempli
- du versement de l'acompte et du montant de l'adhésion

Pour participer aux séjours de « Roumanie 2017 », votre enfant doit adhérer à l'association organisatrice (Association Los Pitchons Garrics) et être à jour de sa cotisation. Celle-ci est valable pour une année du 1er Janvier au 31 Décembre. Le montant de l'adhésion est de : 7 € par jeune.

2. Prix et prestations

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué :

- l'hébergement sauf les éléments de couchage tel que le duvet et oreiller qui sont parfois demandés (se reporter au trousseau indicatif)
- les repas
- l'encadrement et l'animation proposée
- le matériel est également compris sauf certains équipements sponsorisés ou offerts au projet. Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible. L'effectif des participants indiqué peut être légèrement modifié.

30 jours avant le départ, le séjour doit être payé intégralement sans que l'association n'ait à pratiquer de relance. Le règlement doit être accompagné du nom et prénom de l'inscrit. Le non-paiement du solde dans ce délai entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription. Dans ce cas, nous appliquons les conditions d'annulation précisées au chapitre 5.

3. Coût des travaux

Le coût des travaux n'est pas pris en charge par les personnes qui nous accueillent, elles sont démunies. Afin que la répercussion sur le coût du séjour soit moindre, nous mettons en place des activités principales de financement : loto, tombola, plusieurs concerts, vente de jus de pomme ou de fruits. Nous encourageons les participants à prendre des initiatives et à soutenir cette démarche : en venant nous aider sur les activités de financement qui existent ou en en créant de nouvelles (tout en respectant le cadre légal et en nous tenant au courant). Ainsi ils ont la possibilité d'organiser des ventes de gâteaux, des

stands de lavage de voitures, des demandes de sponsoring individuelles ou autres.... Ceci augmentera l'enveloppe de fonds disponibles pour des travaux. Plus nous disposons de ressources et meilleure est notre capacité à répondre aux besoins des personnes que nous souhaitons aider.

4. Sanitaire

Régimes alimentaires spécifiques et toute préconisation médicale (allergies...) devront nous être signalés à l'inscription (afin de vérifier la compatibilité avec le séjour envisagé) et ensuite portés sur la fiche sanitaire (pour suivi durant le séjour).

5. Conditions d'annulation

Le désistement de votre part quelle qu'en soit la raison outre l'adhésion, sera retenue pour chaque jeune inscrit :

- 25% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 60 jours avant le départ (sauf transport aérien, nous consulter).
- 50% du montant total dans les mêmes conditions, mais si le délai est de 60 à 30 jours
- 100% du montant total du séjour si le délai est inférieur à 30 jours.

Pour les séjours écourtés aucun remboursement ne sera effectué.

Les retenues appliquées aux adhérents en cas de désistement ou de séjour écourté compensent le préjudice causé à l'association tenue de respecter un budget en fournissant à ses adhérents les meilleures prestations aux prix les plus justes.

La non-présentation des passeports, cartes d'identité au moment du départ, est assimilée à un désistement.

Toute annulation, désistement ou séjour écourté, doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé réception.

Suppression ou annulation d'un séjour par notre association :

L'association vous informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous seront remboursées sans autre indemnité.



6. Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par les Assurances Saint Christophe.

- en accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile (la responsabilité des parents peut être engagée sur les dommages causés par leur jeune).
- Service et assistance.
- les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts (prévoir des vêtements peu chers et peu salissants).

7. Perte et vol

Il n'est pas rare en collectivité qu'un jeune égare un vêtement ou un objet personnel et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, l'Association Los Pitchons Garrics ou ses représentants ne peuvent être tenus pour responsables et n'assurent pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...).

Le trousseau indicatif mis à disposition des familles, n'est pas un document contractuel qui engage la responsabilité des animateurs ou organisateurs, même s'ils ont un rôle aidant auprès des jeunes. Les parents doivent aussi permettre au jeune de prendre conscience du respect et de la responsabilité à observer pour leurs effets personnels et ceux d'autrui.

L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur les séjours ne rentrent pas dans ce cadre.

8. Argent de poche

Il n'est absolument pas indispensable car en séjour de vacances tout est compris. Si les parents décident néanmoins de munir leur jeune d'espèces nous leur conseillons la modération et rappelons leur pleine et entière responsabilité en cas de perte ou de vol.

9. Droit à l'image

L'intégralité des photos de la brochure ou du site internet sont prises au cours des séjours. En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui-ci soit pris en photo ou filmé dans le cadre de reportages TV ou photographique sur le séjour. Si toutefois le responsable légal refuse cette utilisation de l'image, il devra le notifier par écrit à l'Association Los Pitchons Garrics par lettre recommandée avec AR avant le début du séjour.

10. Renvoi

En cas de délits, d'atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, d'incivilités répétées, d'inadaptation au séjour, votre enfant pourra être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

11. Départ et retour

L'heure et le lieu de rendez-vous vous seront communiqués au moins deux semaines avant le départ. Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

Le transport comprend, l'aller et le retour d'une même ville par minibus. Aucun remboursement ne pourra être accordé si cet aller-retour ou l'un des voyages n'est pas effectué. Si vous arrivez en retard, après le départ du minibus vous devrez acheminer à vos frais et de vous-même votre enfant sur le lieu du séjour. Votre décision de transport aller-retour, confirmée par votre inscription ne pourra pas être modifiée ensuite.

12. Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin et médicaments. En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées après remboursement. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels et de volontaires. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.

**Signatures des responsables légaux ou du participant (Obligatoire)
Précédée de la mention "Lu et approuvé".**

28/02/2017